



Adoption simple du grand-père, quel nom doit avoir le fils majeur

Par **Astero23**, le 14/01/2015 à 16:48

Bonjour,

Le père de mon ami a été adopté par son Beau-père en adoption simple en 1998, il avait déjà 2 fils de 26 et 28 ans.

Le père de mon ami a changé de nom et de M. X il se nomme désormais M. XY.
Mon ami n'a fait aucunes démarches mais sa famille lui demande maintenant de changer son nom en XY

Nous allons avoir une fille :
devra-elle se nommer X comme de nom de mon ami (son père)
ou XY car le grand père a été adopté?
mon ami doit-il changer de nom obligatoirement ?